



EURL A TOU MO

Baduel Ouest
7, Lotissement Palika
97300 CAYENNE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		 Liberté-Egalité-Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE		N° 2031 (2021)	
Formulaire obligatoire (art. 53 A ou 302 septies A bis du Code Général des Impôts)		IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux		Timbre à date du service	
Exercice ouvert le et clos le		01012024 31122024		Régime " simplifié d'imposition " ☒ ou " réel normal " ☐ Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage ☐ (entreprises de transport maritime)	
Adresse du service où doit être déposée cette déclaration		SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE CAYENNE - BP 6004 1555 ROUTE DE BADUEL 97306 CAYENNE CEDEX		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise:	
A IDENTIFICATION		EURL A TOU MO Baduel Ouest 7, Lotissement Palika Impasse Catiopee 97300 CAYENNE			
Identification du destinataire		Insp./IFU		N° dossier	
Préciser : l'ancienne adresse en cas de changement :		80115160600010		N° Siret	
le téléphone :		0694 418466		B DIVERS	
		Activités exercées (souligner l'activité principale) :		Infirmiere Libérale	
		Personne inscrite au répertoire des métiers, (cochez la case)		☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)				Col. 1 Col. 2	
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)				21 814	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)					
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu				a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①				b	
revenus nets exonérés (a - b)				c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu				d	
3 Total				Total c + d	
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②				21 814	
4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %				g	
4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)				e	
- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodécies				f	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodécies					
5 Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers				à court terme et à long terme ④	
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI) ③				à long terme imposables ③	
dont plus-values à long terme exonérées (art.151 septies A du CGI) ⑤				au taux de 12,80 %	
dont plus-value à court terme exonérée (art.151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)					
6 Exonérations et Abattements				Zone franche d'activités art.44 quaterdecies	
Entreprise nouvelle art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes (JEL) art. 44 sexies A	
ZFU art. 44 octies et 44 octies A				Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies	
Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies				Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies	
Exonération ou ⑥ abattement pratiqué sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,80 %				Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif(art. 244 quater W)	
sur le bénéfice professionnel					
7 BIC non professionnels (2031 BIS suite) ⑧				a - Bénéfice b - Déficit	
Dont les plus-values				Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif(art 39 duodécies)	
Dont les moins-values				Plus-values nettes à long terme imposables à 12,8%	
Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants)					
8 Régime des sociétés de personnes ⑨				Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.	
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés					
9 Comptabilité informatisée				L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé	
ECF				Nom et adresse du prestataire	
CGA/OMGA Viseur conventionné				Nom, adresse, téléphone :	
- Professionnel de l'expertise comptable :					
- Conseil :				AMSUD CENTRE 4ème Etage Bureau 404	
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :				Guachipelin, Avenue Escazu, 10202 San José	
N° d'agrément				0676 999 049	
A Cayenne le 18022025				Signature et qualité du déclarant Mme PHILEMONT-MONTOUT Colette	

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2021)

Désignation de l'entreprise : **EURL A TOU MO**
(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

et date de clôture de l'exercice :
31122024

D REPARTITION DES BENEFICES ET DES DEFICITS DES SOCIETES (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales	Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques	Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année _____

Désignation de l'entreprise : **EURL A TOU MO**

(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

et date de clôture de l'exercice :

31122024

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles. Elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.

Montant des : {
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, **abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant dans les DSN de 2020**, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A.
Ils doivent être, le cas échéant, **majorés** des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)

Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)

(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPOT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.

Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables

Valeur réévaluée

Prix d'acquisition

Plus-value ❹

❹ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

Désignation de l'entreprise		EURL A TOU MO		Baduel Ouest		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		7, Lotissement Palika		97300 CAYENNE			
SIRET		8 0 1 1 5 1 6 0 6 0 0 0 1 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122024		31122023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	540	030	540		
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	540	048	540		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	13 728	066	13 728		13 728
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068		070			
		072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	1 712	086	1 712		151
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	15 440	098	15 440		13 878
	Total général (I + II)	110	15 980	112	540	15 440	13 878
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	500		500		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	50		50		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134	3 615		8 222		
	Résultat de l'exercice	136	(244)		(4 607)		
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	3 920		4 165			
Provisions pour risques et charges Total II				154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 250		1 650		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 2 982)	172	9 269		8 063		
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	11 519		9 713			
Total général (I + II + III)				180	15 440		13 878
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL A TOU MO		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122024	
				Exercice N-1 clos le 31122023	
				1	
				2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214	
		217		218	92 699
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	92 699
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	970
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	33 120
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	726	244	5 052
	Rémunérations du personnel *			250	22 059
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	31 456
	Dotations aux amortissements *			254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	52
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(11)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	234
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	
		348			90
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310
B - RÉSULTAT FISCAL				312	314
Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					244
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	22 059
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991	
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		344	
	Zone franche urbaine (44. octies et 44. octies A)	987		127	
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				
	Investissements outre-mer				
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)				
	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)				
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)				
dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		655	
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645	
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)				
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)				
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies E)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies F)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies G)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies H)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies I)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies J)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies K)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies L)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies M)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies N)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies O)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies P)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies Q)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies R)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies S)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies T)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies U)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies V)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies W)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies X)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies Y)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies Z)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AA)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AB)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AC)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AD)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AE)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AF)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AG)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AH)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AI)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AJ)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AK)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AL)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AM)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AN)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AO)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AP)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AQ)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AR)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AS)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AT)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AU)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AV)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AW)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AX)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AY)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies AZ)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BA)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BB)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BC)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BD)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BE)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BF)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BG)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BH)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BI)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BJ)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BK)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BL)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BM)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BN)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BO)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BP)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BQ)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BR)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BS)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BT)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BU)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BV)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BW)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BX)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BY)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies BZ)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CA)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CB)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CC)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CD)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CE)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CF)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CG)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CH)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CI)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CJ)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CK)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CL)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CM)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CN)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CO)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CP)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CQ)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CR)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CS)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CT)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CU)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CV)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CW)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CX)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CY)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies CZ)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DA)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DB)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DC)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DD)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DE)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DF)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DG)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DH)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DI)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DJ)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DK)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DL)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DM)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DN)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DO)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DP)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DQ)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DR)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DS)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DT)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DU)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DV)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DW)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DX)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DY)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies DZ)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EA)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EB)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EC)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies ED)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EE)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EF)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EG)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EH)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EI)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EJ)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EK)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EL)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EM)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EN)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EO)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EP)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EQ)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies ER)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies ES)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies ET)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EU)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EV)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EW)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EX)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EY)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies EZ)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FA)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FB)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FC)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FD)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FE)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FF)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FG)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FH)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FI)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FJ)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FK)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FL)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FM)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FN)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FO)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FP)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FQ)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FR)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FS)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FT)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FU)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FV)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FW)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FX)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FY)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies FZ)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GA)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GB)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GC)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GD)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GE)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GF)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GG)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GH)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GI)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GJ)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GK)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GL)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GM)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GN)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GO)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GP)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GQ)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GR)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GS)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GT)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GU)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GV)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GW)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GX)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GY)					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies GZ)					

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : EURL A TOU MO										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446											
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456											
		Matériel de transport		460		462		464		466											
		Autres immobilisations corporelles		470	540	472		474		476	540										
		Immobilisations financières		480		482		484		486											
		TOTAL		490	540	492		494		496	540										
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536											
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546											
		Matériel de transport		550		552		554		556											
		Autres immobilisations corporelles		560	540	562		564		566	540										
		TOTAL		570	540	572		574		576	540										
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)				Désignation de l'entreprise : EURL A TOU MO				Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	4 607		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nbr d'opérations sur l'exercice	982 bis	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996		
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984	4 607						
Déficits de l'exercice		860	244						
Total des déficits restant à reporter		870	4 851						
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381	10 488	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380	19 775	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : EURL A TOU MO			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024			Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel *	376			
dont apprentis	657			
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		92 699	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105			
TOTAL 1	106		92 699	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121		10 563	
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		14 652	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		52	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3	152		25 266	
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	67 433	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)			117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.				
Mono établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022			
Effectifs au sens de la CVAE	023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	024		160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 80115160600010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL ATOU MO

ADRESSE (voie) Baduel Ouest 7, Lotissement Palika

CODE POSTAL 97300 VILLE CAYENNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique PHILEMONT-MONTOUT Prénom(s) Colette
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date 12121951 N° département 971 Commune Fort de France Pays MARTINIQUE
Adresse : N° 7 Voie Lotissement Palika - Baduel Ouest
Code postal 97300 Commune Cayenne Pays GUYANE FRANCAISE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 80115160600010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL ATOU MO

ADRESSE (voie) Baduel Ouest 7, Lotissement Palika

CODE POSTAL 97300 VILLE CAYENNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

N° 2067
(2021)Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise EURL A TOU MOdu 01012024Adresse Baduel Ouest97300 CAYENNEau 31122024

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	21 814
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	26 071
Nom et qualité du signataire Mme PHILEMONT-MONTOUT Colette		A Cayenne....., le 18/02/2025 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2024	12	01/01/2023	12	Variations	%
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET						
Autres immobilisations corporelles						
Matériel de Bureau & Informatique	540	3,50	540	3,89		
Amort. Matériel de Bureau & Informatique	(540)	-3,50	(540)	-3,89		
TOTAL III - Actif Circulant NET	15 440	100,00	13 878	100,00	1 562	11,25
Avances & acomptes versés sur commandes	13 728	88,91	13 728	98,92		
Avance et Acompte sur prestations	13 728	88,91	13 728	98,92		
Disponibilités	1 712	11,09	151	1,08	1 562	N/S
BRED	1 712	11,09	151	1,08	1 562	N/S
TOTAL DUBILAN ACTIF	15 440	100,00	13 878	100,00	1 562	11,25

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2024	12	01/01/2023	12	Variations	%
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	3 920	25,39	4 165	30,01	(244)	-5,87
Capital Social ou individuel	500	3,24	500	3,60		
CAPITAL	500	3,24	500	3,60		
Réserve légale	50	0,32	50	0,36		
Reserve Legale	50	0,32	50	0,36		
Report à nouveau	3 615	23,41	8 222	59,24	(4 607)	-56,03
Report a Nouveau	3 615	23,41	8 222	59,24	(4 607)	-56,03
Résultat de l'exercice	(244)	-1,58	(4 607)	-33,19	4 362	94,69
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	11 519	74,61	9 713	69,99	1 806	18,59
Emprunts et dettes financières divers	2 982	19,32	3 776	27,21	(794)	-21,02
Colette	2 982	19,32	3 776	27,21	(794)	-21,02
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 250	14,57	1 650	11,89	600	36,36
Fournisseurs (Collectif)	2 250	14,57	1 650	11,89	600	36,36
Dettes fiscales et sociales	6 287	40,72	4 287	30,89	2 000	46,65
Divers Organismes sociaux	5 930	38,41	3 930	28,32	2 000	50,89
Etat Impot	357	2,31	357	2,57		
TOTAL DUBILAN PASSIF	15 440	100,00	13 878	100,00	1 562	11,25

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2024	12	01/01/2023	12	Variations	%
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
Total des produits d'exploitation	92 699	100,00	65 518	100,00	27 180	41,48
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	92 699	100,00	65 518	100,00	27 180	41,48
Production vendue Services FRANCE	92 699	100,00	65 518	100,00	27 180	41,48
Prestations de Services	92 699	100,00	65 518	100,00	27 180	41,48
Montant net du chiffre d'affaires	92 699	100,00	65 518	100,00	27 180	41,48
Total des charges d'exploitation	92 709	100,01	69 872	106,64	22 837	32,68
Achats de matières premières et autres appro.	970	1,05	203	0,31	768	378,82
Prod. Pharm & Usage	970	1,05	203	0,31	768	378,82
Autres achats et charges externes	33 120	35,73	25 311	38,63	7 809	30,85
Achats d'Etudes prest. Services	4 198	4,53	2 950	4,50	1 248	42,30
Achat de Mat. Equipement & travaux			2 114	3,23	(2 114)	-100,00
SGDE	297	0,32	210	0,32	88	41,84
EDF	1 436	1,55	1 233	1,88	203	16,47
Fournitures d'entret. & Petit Equipement	34	0,04			34	
Fournitures de bureaux	701	0,76	630	0,96	71	11,23
Carburant	2 926	3,16	3 029	4,62	(103)	-3,41
Locations			61	0,09	(61)	-100,00
Crédit moderne Antil-Guy 739,67€	8 876	9,58	5 904	9,01	2 973	50,35
Entretien & Réparation	2 931	3,16	1 571	2,40	1 360	86,62
Entretien Matériel Roulant	240	0,26	115	0,18	125	108,43
Assurances	6 239	6,73	4 449	6,79	1 790	40,23
Honoraires			350	0,53	(350)	-100,00
Divers (Pourboires, Dons)			10	0,02	(10)	-100,00
Frais de Réception	2 685	2,90	96	0,15	2 589	N/S
Frais Postaux	86	0,09			86	
Orange Caraïbe			517	0,79	(517)	-100,00
Outremer Télécom	1 498	1,62	1 291	1,97	207	16,03
Free Mobile			142	0,22	(142)	-100,00
Services Bancaires	711	0,77	640	0,98	71	11,11
Frais CB	262	0,28			262	
Impôts, taxes et versements assimilés	5 052	5,45	1 083	1,65	3 968	366,28
Formation Professionnelle	3 080	3,32	763	1,16	2 318	303,94
Taxe Foncière Entreprise	726	0,78			726	
Droit d'Enregistrement & de timbres	1 246	1,34	321	0,49	925	288,16
Salaires et traitements	22 059	23,80	30 587	46,69	(8 528)	-27,88
Rémunération Gérant	22 059	23,80	30 587	46,69	(8 528)	-27,88
Charges sociales du personnel	1 194	1,29	372	0,57	821	220,52
Cotisations CGSS			372	0,57	(372)	-100,00
Mutuelle SMI	1 194	1,29			1 194	
Cotisations personnelles de l'exploitant	30 263	32,65	12 090	18,45	18 173	150,31
Cotisations Sociales Expl. Obligatoire	7 775	8,39	6 366	9,72	1 409	22,13
Cotisations perso Carpimko	12 000	12,95			12 000	
Mutuelle SMI et Amariz			294	0,45	(294)	-100,00

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2024	12	01/01/2023	12	Variations	%
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
Cotisations perso. exploitant	10 488	11,31	5 430	8,29	5 058	93,14
Dotation aux amortissements sur immobilisations			225	0,34	(225)	-100,00
Dotations aux Amortissements			225	0,34	(225)	-100,00
Autres charges de gestion courante	52	0,06			52	
Charges Diverses de gestions couante	52	0,06			52	
Résultat d'exploitation	(11)	-0,01	(4 353)	-6,64	4 343	99,76
Total des produits financiers						
Total des charges financières	234	0,25	164	0,25	70	43,06
Intérêts et charges assimilées	234	0,25	164	0,25	70	43,06
Intérêts & Agios	234	0,25	164	0,25	70	43,06
Résultat financier	(234)	-0,25	(164)	-0,25	(70)	-43,06
Résultat courant avant impôts	(244)	-0,26	(4 517)	-6,89	4 272	94,59
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles			90	0,14	(90)	-100,00
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			90	0,14	(90)	-100,00
Pénalité amende			90	0,14	(90)	-100,00
Résultat exceptionnel			(90)	-0,14	90	100,00
Résultat de l'exercice	(244)	-0,26	(4 607)	-7,03	4 362	94,69

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/2024	12	01/01/2023	12	Variations	%
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
Montant net du chiffre d'affaires	92 699	100,00	65 518	100,00	27 180	41,48
Marge commerciale						
Production vendue Services	92 699	100,00	65 518	100,00	27 180	41,48
Prestations de Services	92 699	100,00	65 518	100,00	27 180	41,48
Production de l'exercice	92 699	100,00	65 518	100,00	27 180	41,48
Achats stockés approvisionnement	970	1,05	203	0,31	768	378,82
Prod. Pharm & Usage	970	1,05	203	0,31	768	378,82
Achats de sous-traitance	4 198	4,53	5 064	7,73	(866)	-17,10
Achats d'Etudes prest. Services	4 198	4,53	2 950	4,50	1 248	42,30
Achat de Mat. Equipement & travaux			2 114	3,23	(2 114)	-100,00
Marge brute de production	87 530	94,42	60 252	91,96	27 278	45,27
Production de l'exercice + Marge commerciale	92 699	100,00	65 518	100,00	27 180	41,48
Achats non stockés matières et fournitures	5 394	5,82	5 102	7,79	292	5,73
SGDE	297	0,32	210	0,32	88	41,84
EDF	1 436	1,55	1 233	1,88	203	16,47
Fournitures d'entret. & Petit Equipement	34	0,04			34	
Fournitures de bureaux	701	0,76	630	0,96	71	11,23
Carburant	2 926	3,16	3 029	4,62	(103)	-3,41
Autres charges externes	23 528	25,38	15 145	23,12	8 383	55,35
Locations			61	0,09	(61)	-100,00
Crédit moderne Antil-Guy 739,67€	8 876	9,58	5 904	9,01	2 973	50,35
Entretien & Réparation	2 931	3,16	1 571	2,40	1 360	86,62
Entretien Matériel Roulant	240	0,26	115	0,18	125	108,43
Assurances	6 239	6,73	4 449	6,79	1 790	40,23
Honoraires			350	0,53	(350)	-100,00
Divers (Pourboires, Dons)			10	0,02	(10)	-100,00
Frais de Réception	2 685	2,90	96	0,15	2 589	N/S
Frais Postaux	86	0,09			86	
Orange Caraïbe			517	0,79	(517)	-100,00
Outremer Télécom	1 498	1,62	1 291	1,97	207	16,03
Free Mobile			142	0,22	(142)	-100,00
Services Bancaires	711	0,77	640	0,98	71	11,11
Frais CB	262	0,28			262	
Valeur ajoutée produite	58 608	63,22	40 005	61,06	18 604	46,50
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunératio	3 080	3,32	763	1,16	2 318	303,94
Formation Professionnelle	3 080	3,32	763	1,16	2 318	303,94
Impôts, taxes & versements assimilés autres	1 972	2,13	321	0,49	1 651	514,40
Taxe Foncière Entreprise	726	0,78			726	
Droit d'Enregistrement & de timbres	1 246	1,34	321	0,49	925	288,16
Salaires et traitements	22 059	23,80	30 587	46,69	(8 528)	-27,88
Rémunération Gérant	22 059	23,80	30 587	46,69	(8 528)	-27,88
Charges sociales	31 456	33,93	12 462	19,02	18 994	152,41

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros	01/01/2024	12	01/01/2023	12	Variations	%
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
Cotisations CGSS			372	0,57	(372)	-100,00
Mutuelle SMI	1 194	1,29			1 194	
Cotisations Sociales Expl. Obligatoire	7 775	8,39	6 366	9,72	1 409	22,13
Cotisations perso Carpimko	12 000	12,95			12 000	
Mutuelle SMI et Amariz			294	0,45	(294)	-100,00
Cotisations perso. exploitant	10 488	11,31	5 430	8,29	5 058	93,14
Excédent brut d'exploitation	41	0,04	(4 128)	-6,30	4 170	101,00
Dotations aux amortissements et provisions			225	0,34	(225)	-100,00
Dotations aux Amortissements			225	0,34	(225)	-100,00
Autres charges de gestion courante	52	0,06			52	
Charges Diverses de gestions couante	52	0,06			52	
Résultat d'exploitation	(11)	-0,01	(4 353)	-6,64	4 343	99,76
Charges financières	234	0,25	164	0,25	70	43,06
Intérêts & Agios	234	0,25	164	0,25	70	43,06
Résultat courant avant impôts	(244)	-0,26	(4 517)	-6,89	4 272	94,59
Charges exceptionnelles			90	0,14	(90)	-100,00
Pénalité amende			90	0,14	(90)	-100,00
Résultat exceptionnel			(90)	-0,14	90	100,00
Résultat de l'exercice	(244)	-0,26	(4 607)	-7,03	4 362	94,69

EURL A TOU MO
Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : Baduel Ouest 7, Lotissement Palika 97300 CAYENNE
RCS de Cayenne : 80115160600010
Décision de l'associé unique gérant du 25 Mars 2025

A Cayenne, le **27 Mars 2025**

La soussignée **Mme PHILEMONT-MONTOUT Colette** associée unique et gérante de la **EURL A TOU MO** a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31/12/2024** et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2024

Elle a prise les décisions suivantes

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2024**, qui se traduisent par *Une perte* de **-244** euros.
Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION :

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à **-244** euros au report à nouveau, le nouveau solde cumulé du report à nouveau est **3614,81** euros.

TROISIEME DECISION :

Exercice clos le **31/12/2024**

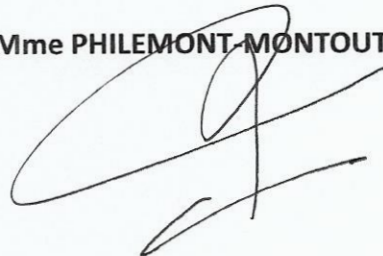
l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

De tout ceci dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Fait en trois originaux,
À Cayenne, Le **27 Mars 2025**

Signatures

Mme PHILEMONT-MONTOUT Colette



Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: EURL A TOU MO		Exercice N clos le 31122024		Exercice N-1 clos le 31122023		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				1		2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	{ biens services *	{ dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
				217		218	92 699	65 518	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
Autres produits			230						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	92 699	65 518			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stock (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	970	203	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	33 120	25 311		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			244	5 052	1 083		
	Rémunérations du personnel *				250	22 059	30 587		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	31 456	12 462		
	Dotations aux amortissements *				254		225		
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont dotations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		260		262	52	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	92 709	69 872		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(11)	(4 353)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280				
	Produits exceptionnels			(IV)	290				
	Charges financières			(V)	294	234	164		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300		90	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348						
Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(244)	(4 607)			
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	244		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	22 059				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				
ZFA NG (44. quaterdécies)		345		Investissements outre-mer	344				
Zone franche urbaine (44. octies et 44. octies A)		987		Zones de réhabilitation de la défense (44. terdécies)	127				
Crédance due au report en arrière du déficit		346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655				
dont divers*				Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	21 814	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : *.....4.....6.....7..... dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	21 814	372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation		92 699	100,00	65 518	100,00	27 180	41,48
Ventes de marchandises							
Production vendue Biens							
Production vendue Services + Travaux		92 699	100,00	65 518	100,00	27 180	41,48
Production vendue Services FRANCE		92 699	100,00	65 518	100,00	27 180	41,48
Prestations de Services		92 699	100,00	65 518	100,00	27 180	41,48
Montant net du chiffre d'affaires		92 699	100,00	65 518	100,00	27 180	41,48
Total des charges d'exploitation		92 709	100,01	69 872	106,64	22 837	32,68
Achats de matières premières et autres appro.		970	1,05	203	0,31	768	378,82
Prod. Pharm & Usage		970	1,05	203	0,31	768	378,82
Autres achats et charges externes		33 120	35,73	25 311	38,63	7 809	30,85
Achats d'Etudes prest. Services		4 198	4,53	2 950	4,50	1 248	42,30
Achat de Mat. Equipement & travaux				2 114	3,23	(2 114)	-100,00
SGDE		297	0,32	210	0,32	88	41,84
EDF		1 436	1,55	1 233	1,88	203	16,47
Fournitures d'entret. & Petit Equipement		34	0,04			34	
Fournitures de bureaux		701	0,76	630	0,96	71	11,23
Carburant		2 926	3,16	3 029	4,62	(103)	-3,41
Locations				61	0,09	(61)	-100,00
Crédit moderne Antil-Guy 739,67€		8 876	9,58	5 904	9,01	2 973	50,35
Entretien & Réparation		2 931	3,16	1 571	2,40	1 360	86,62
Entretien Matériel Roulant		240	0,26	115	0,18	125	108,43
Assurances		6 239	6,73	4 449	6,79	1 790	40,23
Honoraires				350	0,53	(350)	-100,00
Divers (Pourboires, Dons)				10	0,02	(10)	-100,00
Frais de Réception		2 685	2,90	96	0,15	2 589	N/S
Frais Postaux		86	0,09			86	
Orange Caraïbe				517	0,79	(517)	-100,00
Outremer Télécom		1 498	1,62	1 291	1,97	207	16,03
Free Mobile				142	0,22	(142)	-100,00
Services Bancaires		711	0,77	640	0,98	71	11,11
Frais CB		262	0,28			262	
Impôts, taxes et versements assimilés		5 052	5,45	1 083	1,65	3 968	366,28
Formation Professionnelle		3 080	3,32	763	1,16	2 318	303,94
Taxe Foncière Entreprise		726	0,78			726	
Droit d'Enregistrement & de timbres		1 246	1,34	321	0,49	925	288,16
Salaires et traitements		22 059	23,80	30 587	46,69	(8 528)	-27,88
Rémunération Gérant		22 059	23,80	30 587	46,69	(8 528)	-27,88
Charges sociales du personnel		1 194	1,29	372	0,57	821	220,52
Cotisations CGSS				372	0,57	(372)	-100,00
Mutuelle SMI		1 194	1,29			1 194	
Cotisations personnelles de l'exploitant		30 263	32,65	12 090	18,45	18 173	150,31
Cotisations Sociales Expl. Obligatoire		7 775	8,39	6 366	9,72	1 409	22,13
Cotisations perso Carpimko		12 000	12,95			12 000	
Mutuelle SMI et Amariz				294	0,45	(294)	-100,00

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2024	12	01/01/2023	12	Variations	%
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	3 920	25,39	4 165	30,01	(244)	-5,87
Capital Social ou individuel	500	3,24	500	3,60		
CAPITAL	500	3,24	500	3,60		
Réserve légale	50	0,32	50	0,36		
Reserve Legale	50	0,32	50	0,36		
Report à nouveau	3 615	23,41	8 222	59,24	(4 607)	-56,03
Report a Nouveau	3 615	23,41	8 222	59,24	(4 607)	-56,03
Résultat de l'exercice	(244)	-1,58	(4 607)	-33,19	4 362	94,69
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	11 519	74,61	9 713	69,99	1 806	18,59
Emprunts et dettes financières divers	2 982	19,32	3 776	27,21	(794)	-21,02
Colette	2 982	19,32	3 776	27,21	(794)	-21,02
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 250	14,57	1 650	11,89	600	36,36
Fournisseurs (Collectif)	2 250	14,57	1 650	11,89	600	36,36
Dettes fiscales et sociales	6 287	40,72	4 287	30,89	2 000	46,65
Divers Organismes sociaux	5 930	38,41	3 930	28,32	2 000	50,89
Etat Impot	357	2,31	357	2,57		
TOTAL DUBILAN PASSIF	15 440	100,00	13 878	100,00	1 562	11,25

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2024	12	01/01/2023	12	Variations	%
	31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET						
Autres immobilisations corporelles						
Matériel de Bureau & Informatique	540	3,50	540	3,89		
Amort. Matériel de Bureau & Informatique	(540)	-3,50	(540)	-3,89		
TOTAL III - Actif Circulant NET	15 440	100,00	13 878	100,00	1 562	11,25
Avances & acomptes versés sur commandes	13 728	88,91	13 728	98,92		
Avance et Acompte sur prestations	13 728	88,91	13 728	98,92		
Disponibilités	1 712	11,09	151	1,08	1 562	N/S
BRED	1 712	11,09	151	1,08	1 562	N/S
TOTAL DU BILAN ACTIF	15 440	100,00	13 878	100,00	1 562	11,25

EURL A TOU MO
Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 500 euros
Siège social : Baduel Ouest 7, Lotissement Palika 97300 CAYENNE
RCS de Cayenne : 80115160600010
Décision de l'associé unique gérant du 25 Mars 2025

A Cayenne, le **27 Mars 2025**

La soussignée **Mme PHILEMONT-MONTOUT Colette** associée unique et gérante de la **EURL A TOU MO** a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31/12/2024** et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2024

Elle a prise les décisions suivantes

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2024**, qui se traduisent par *Une perte* de **-244** euros.
Elle approuve les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DECISION :

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à **-244** euros au report à nouveau, le nouveau solde cumulé du report à nouveau est **3614,81** euros.

TROISIEME DECISION :

Exercice clos le **31/12/2024**

l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

De tout ceci dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Fait en trois originaux,
À Cayenne, Le **27 Mars 2025**

Signatures

Mme PHILEMONT-MONTOUT Colette

